Conférence pour l'emploi

Association ALADIN

Présentation : historique

- Association créée par une religieuse, Sœur Marie de la Trinité en 1963.
- Un objet: « préserver un droit au bonheur pour des enfants défavorisés »
- A partir de 1981, face à l'évolution des publics, première étape de « décentralisation »: acquisition d'un pavillon pour l'accueil d'une fratrie
- L'accueil des fratries devient une des orientations de l'association
- En 2000, l'association change de nom et devient l'association Aladin
- L'association acquiert des petites unités insérées dans le tissu urbain pour favoriser l'intégration des publics accueillis

Présentation : les valeurs

- Elle défend:
  - L’accueil des fratries
  - L’inscription de l’institution dans la cité
  - Le soutien du lien parental
- L’association Aladin veille au respect des principes suivants:
  - Accueillir les enfants et jeunes confiés sans discrimination
  - Accompagner les jeunes en garantissant le maintien des liens fraternels
  - Proposer un lieu d’accueil sécurisé et propice à la préservation de l’intimité et intégré dans la vie des quartiers
  - Individualiser la prise en charge de chaque jeune, dans une perspective de respect de la dimension humaine avec le maintien de la relation et de la fonction parentale
  - Donner aux enfants et aux jeunes la place centrale qui leur revient, les associer aux projets les concernant et leur assurer un accompagnement adapté à leurs besoins tout au long de leur parcours

Présentation : les valeurs

- L’association a toujours veillé à être en phase avec les évolutions sociétales
- Elle est attentive aux besoins des personnes accueillies
- Elle a pour ambition d’actualiser ses services en fonction de l’évolution des publics et de leurs besoins
- Dans le cadre de l’Appel à Projet du 6 juin 2016, l’association a développé un modèle de plateforme pour répondre au besoin de préserver les parcours de chaque enfant.

Les objectifs du projet : une offre diversifiée

- **Des hébergement et des accompagnement divers** : foyer éducatif (en maisons diffuses dans la ville), accueil atypique en lieux de vie, assistants familiaux, logement semi autonome ou autonome, accompagnement à partir du domicile des parents, accompagnement à la parentalité ;
- **Des prises en charge de temporalités diverses** : accueil à temps plein, à la journée, accueil diversifié (plusieurs modes d'accueil au sein de l'établissement), accueil partagé, accueil séquentiel, accueil temporaire;
- Une **organisation renforcée de la surveillance de nuit** pour garantir la sécurité des enfants sur l'ensemble des dispositifs ;
- Un caractère innovant : une **Villa des familles** pour structurer le soutien à la parentalité et une **Équipe Mobile de Continuité et d'Appui aux Parcours** (EM-CAP) ;
- Une **diversité et une souplesse du dispositif** piloté par le siège social dans un objectif d'identité professionnelle commune et de transversalité pour permettre le cas échéant des **passerelles entre les services et / ou sites** ;

Les objectifs du projet : une offre diversifiée

- **Un projet éducatif** qui permet la satisfaction des besoins fondamentaux des enfants et le respect de leurs droits, qui a pour objectif d'apporter une réponse en matière de santé, y compris psychique, et à favoriser l'insertion scolaire, sociale, culturelle, sportive et professionnelle des enfants et des jeunes accueillis ;
- **Un accueil des fratries**, ce point étant l'un des axes forts de l'histoire de l'association ;
- **Un accueil sans discrimination** : la mixité est aujourd'hui la règle;
- **Un accueil d'enfants** en situation complexe ou à visée thérapeutique sur le PDS Centre Anjou;
- **La recherche de la complémentarité**, des articulations et de collaboration partenariale.

Modélisation du projet de plateforme

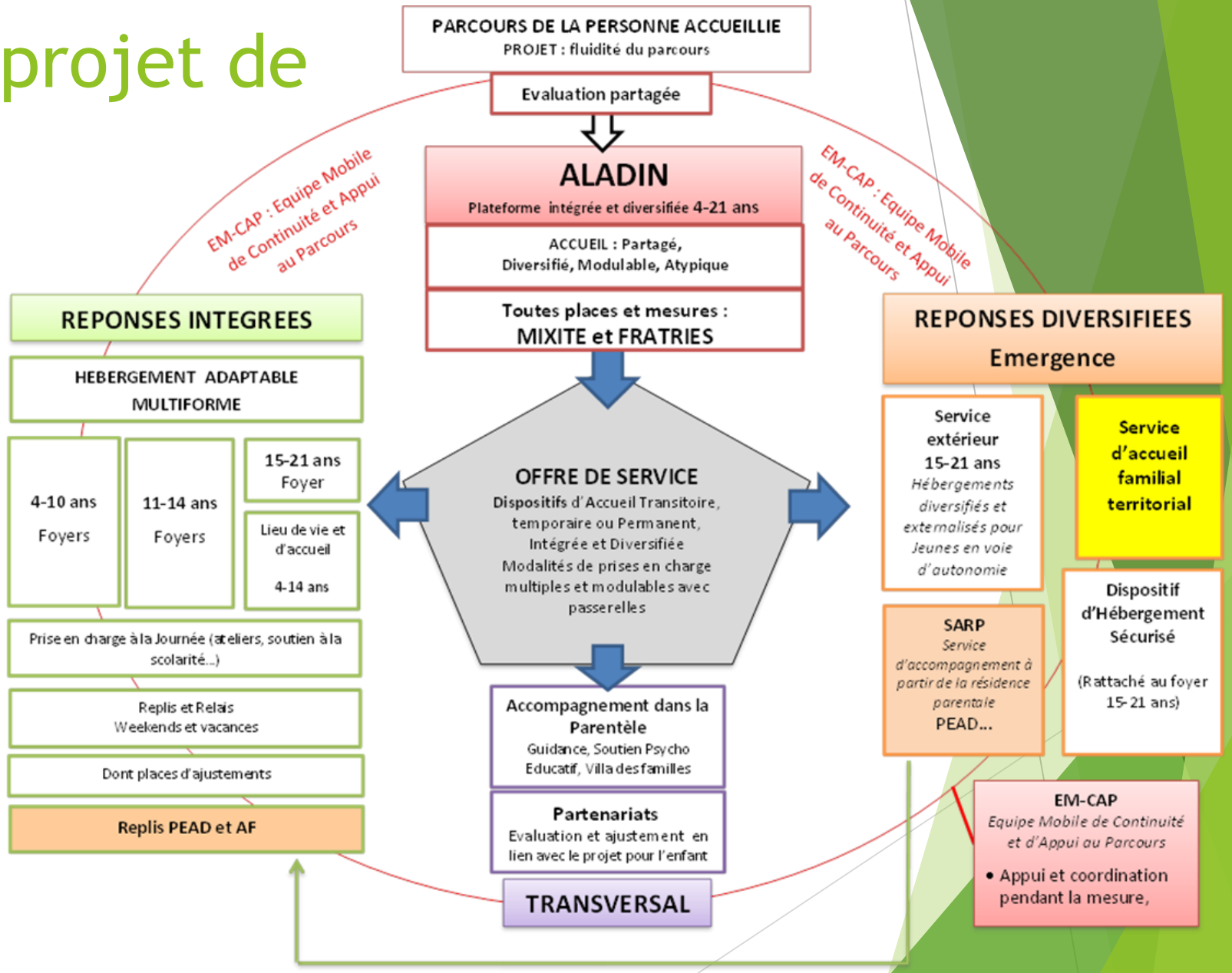

La plateforme au service du parcours de l'enfant

- Cette plateforme comporte :
  - De l'accueil en internat éducatif dont des fratries,
  - Des mesures de PEAD,
  - Des mesures de service externalisé et des dispositifs d'hébergements sécurisés,
  - Des accueils singuliers à visée thérapeutique,
  - Des accueils familiaux,
  - Un lieu de vie et d'accueil

- Le modèle de plateforme a été décliné et ajusté en fonction des places accordées sur les différents PDS : Centre Anjou, Est Anjou, Ouest Anjou

- L'ensemble de cette offre représente 139 places réparties sur trois territoires

Répartition territoriale des mesures et places

Aladin en 2019
139 places

77 places
57 en internat dont 5 ASVT
3 en accueil familial
12 places de SE
5 PEAD

20 places pour les 4-10 ans
3 en accueil familial
6 places en lieu de vie

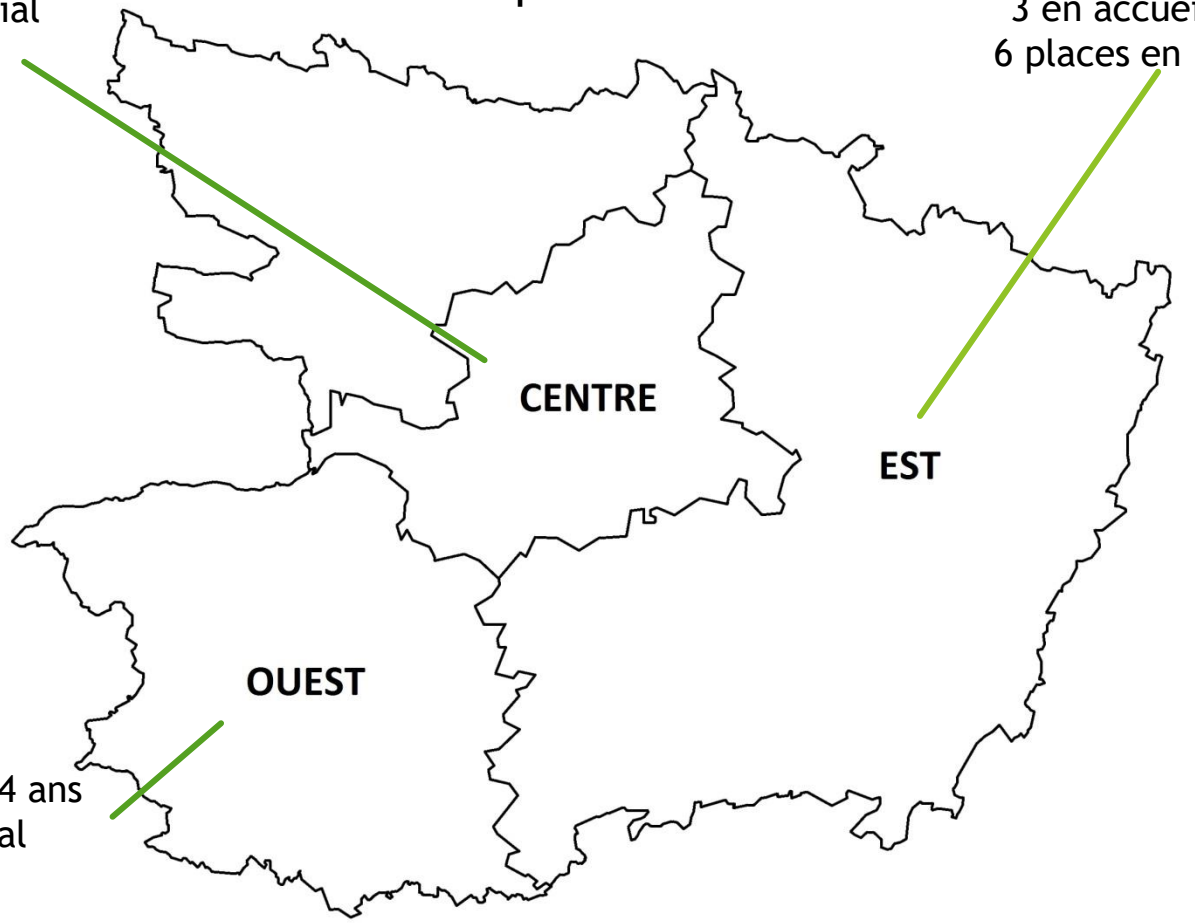

19 places pour les 4-14 ans
4 en accueil familial
5 places de SE
5 PEAD

Implantations géographiques

- Siège social (Association, Direction, administration) : situé à Angers
- PDS Centre : Angers
  - Maisons insérées dans les quartiers avec des activités mutualisées et jumelées selon les projets
  - Appartements (Emergence)
- PDS Ouest : Beaupréau-en-Mauges
  - Maisons jumelées insérées dans les quartiers avec des activités mutualisées selon les projets (y compris l'administration et la direction)
  - Appartements (Emergence)
- PDS Est : Baugé-en-Anjou
  - En cours d'étude : reprise de la MECS du CAP

Le PDS Centre Anjou dans le détail

Dispositif	Classe d'âge	Nombre de mesures
Internats éducatifs : 5 foyers avec places de replis	2 foyers 4-10 ans 2 Foyers 11-14 ans 1 foyer 15-21 ans	18 17 17 réparties ainsi : - 7-9 internat, - 4 en studios de proximité, - 4-6 hébergements sécurisés
PEAD	4-21 ans	5
SE	15-21 ans	12
ASVT	4-21 ans	5 (un accueil par unité d'hébergement)
Accueil familial	4-10 ans	3
	TOTAL	77

Modélisation de l'offre : PDS Centre

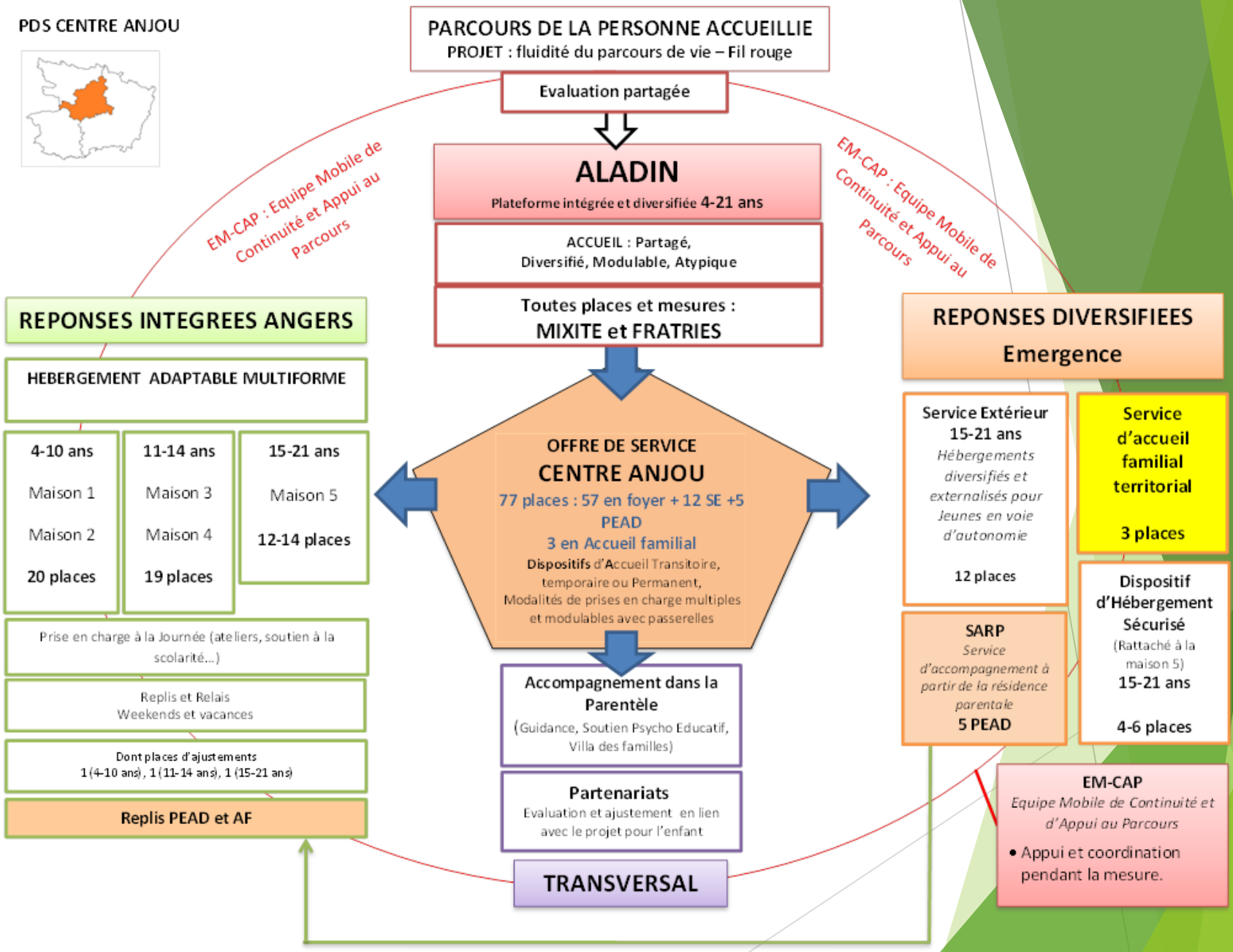

Le PDS Est Anjou dans le détail

Dispositif	Classe d'âge	Nombre de mesures
Internats éducatifs : 2 foyers avec places de replis	4-10 ans	20
Accueil familial	4-10 ans	3
Lieu de vie	4-10 ans	6
	TOTAL	29

Modélisation de l'offre : PDS Est

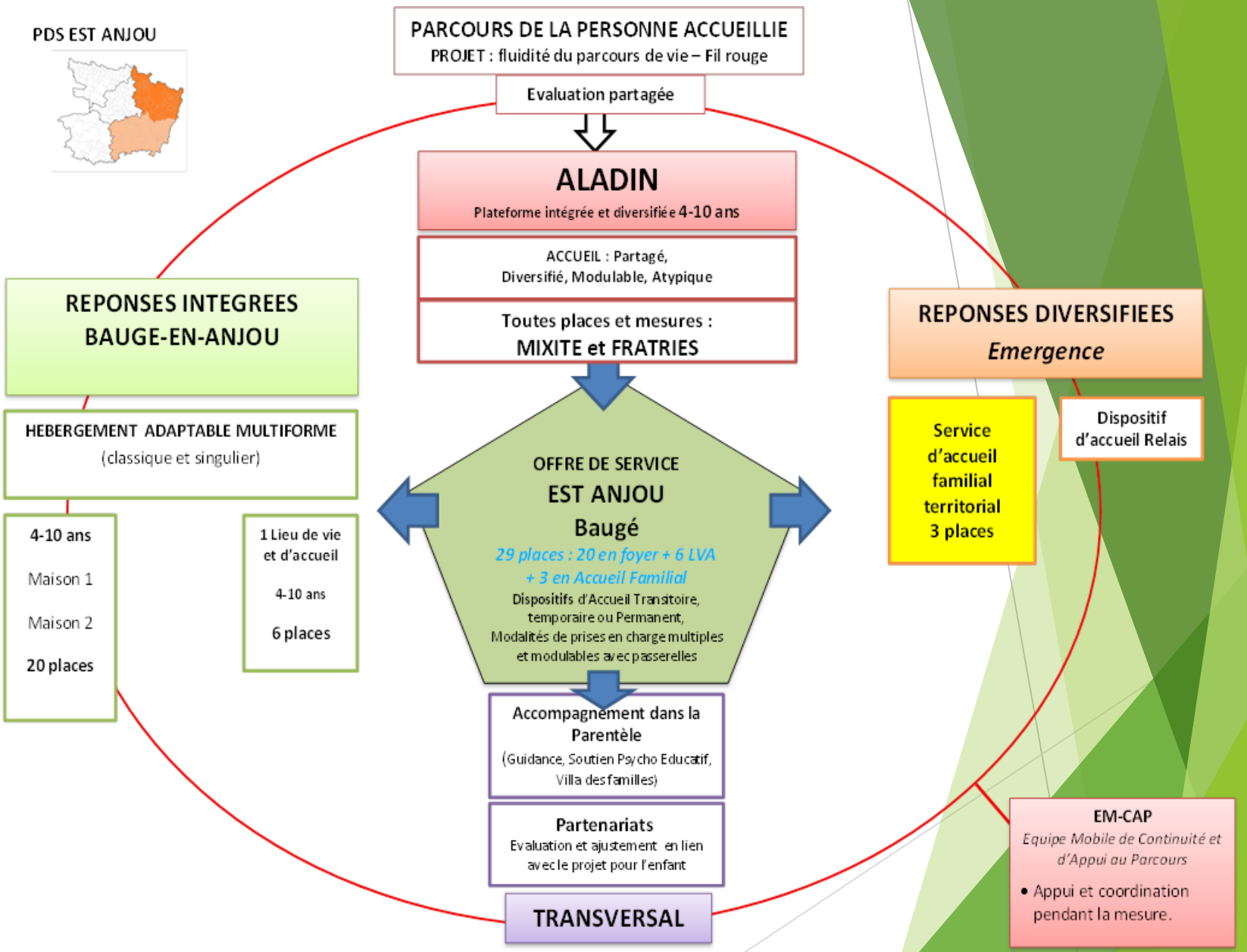

PDS : Ouest Anjou

Dispositif	Classe d'âge	Nombre de mesures
Internats éducatifs : 2 foyers avec places de replis	1 foyer 4-10 ans 1 foyer 11-14 ans	10 9
PEAD	4-21 ans	5
SE	15-21 ans	5
Accueil familial	11-14 ans	4
	TOTAL	33

Modélisation de l'offre : PDS Ouest

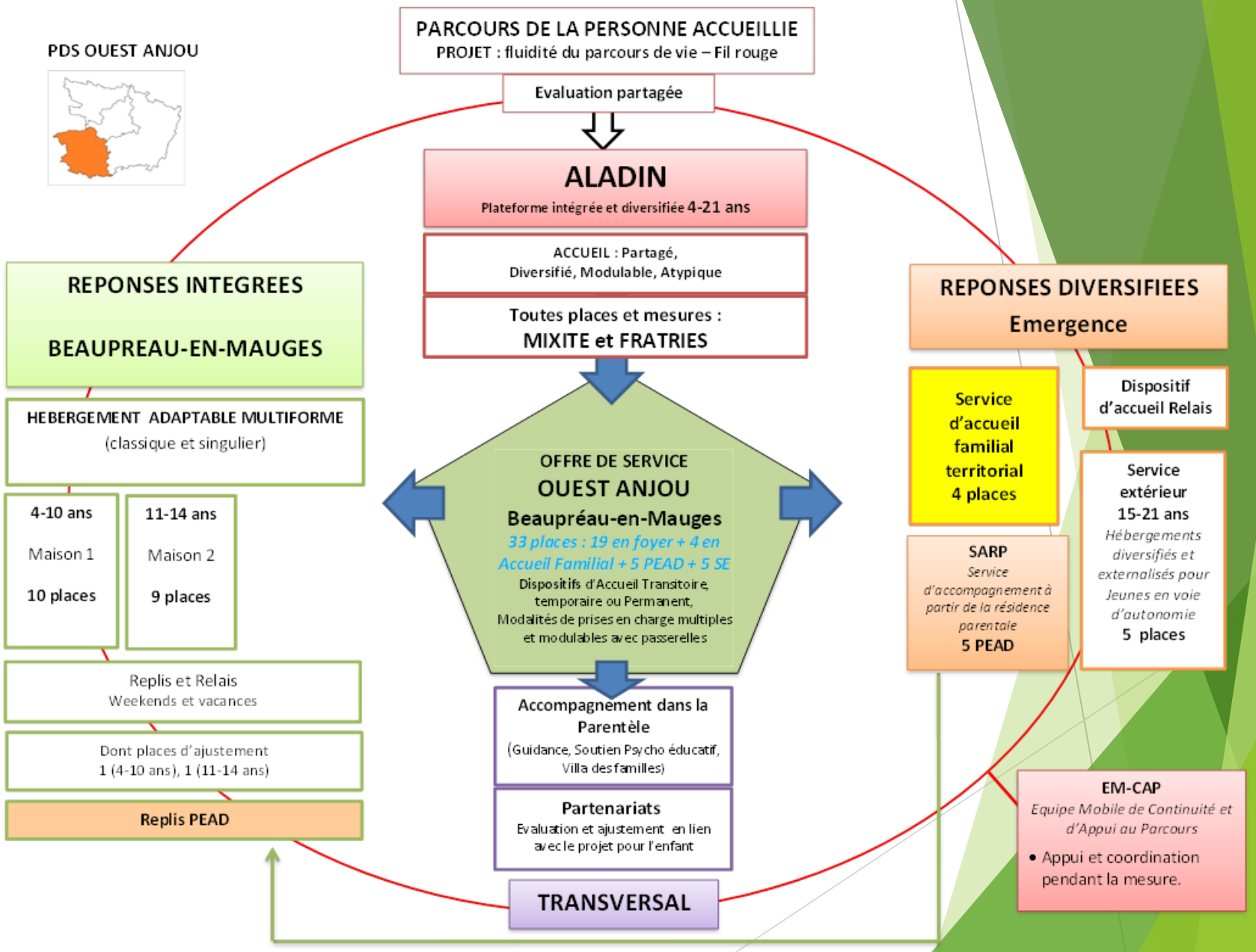

Organisation des équipes et des services : internats éducatifs (Hébergements intégrés)

- Internats éducatifs
  - Sur la base de petites unités d'accueil (10 enfants), les équipes sont constituées d'équipes pluri-professionnelles éducatives (ES, ME, EJE, etc.), dont les ETP sont ajustés selon les missions (internat classique, ASVT…);
  - Un surveillant de nuit par site est présent et une personne supplémentaire est assurée sur chaque PDS permettant de faire face à des imprévus de toute sorte (absence, hospitalisation, visite studios SE, accueil de nuit …);
  - Des maîtresses de maison se partagent l'intendance quotidienne des sites, l'entretien courant, ou contribuent à la prise en charge globale des jeunes (gestion du linge, …). Une partie de l'activité des maisons est assurée par des prestataires extérieurs : restauration, entretien de fond des locaux, maintenance des sites,...

Objectifs des Hébergements intégrés

- L'accueil en foyer permet :
  - d'offrir un lieu de vie à l'enfant à distance du foyer familial,
  - un accompagnement éducatif stimulant pour la restauration de son développement psychoaffectif,
  - le regroupement des fratries,
  - l'accueil d'enfant pour lequel l'accueil familial n'est pas indiqué,
  - l'offre d'un lieu de socialisation lorsqu'une carence a été repérée,
  - un cadre qui fait repère et qui donne sens à la loi et aux règles.
- Les foyers d'accueil collectifs sont structurés pour accueillir 10 jeunes de façon mixte en fonction des étapes importantes de la vie de l'enfant rythmées par la scolarité :
  - 4-10 ans : l'enfance et l'entrée à l'école,
  - 11-14 ans : la préadolescence et l'adolescence, le collège,
  - 15-18 ans et plus : l'accompagnement vers l'âge adulte, l'accès à l'autonomie, le lycée et la formation.
- Ils permettent aussi d'organiser l'accueil des fratries.

Objectifs des Hébergements intégrés

- Soutenir le développement de l'enfant au quotidien sur les plans de la santé, la scolarité, l'autonomie, la socialisation ;

- Soutenir les liens familiaux (parents, frères et sœurs…) dans le respect des droits et dans l'intérêt de l'enfant ;

- Évaluer régulièrement de manière interdisciplinaire la situation de l'enfant pour adapter les modalités de mise en œuvre du projet personnalisé.

Projet spécifique : Les Accueils singuliers à visée thérapeutique (ASVT)

- 5 places sont prévues, uniquement sur le PDS Centre Anjou à raison d'une place par unité d'accueil,
- Objectifs :
  - Préserver le parcours de l'enfant en favorisant son insertion dans des dispositifs appropriés et aménagés selon ses besoins,
  - Articuler les modalités de prise en charge (notamment avec le soin) et coordonner les interventions des acteurs dans le cadre des accueils partagés entre établissements sociaux et médico-sociaux
  - Construire des modalités de réponses personnalisées et singulières en agissant en prévention de crises et des ruptures,

Mise en œuvre d'une Equipe Mobile de Continuité et d'Appui au Parcours : EM-CAP

- Une équipe de professionnels issue des différentes unités et services.
- Cette équipe est mobilisée après évaluation du Comité Technique
- Lorsqu'un professionnel est sollicité dans le cadre de EM-CAP, il est remplacé sur son unité ou service d'origine.
- EM-CAP intervient :
  - Pour soutenir la prise en charge du jeune concerné
  - En appui à la réflexion autour du parcours du jeune
- C'est un outil au service des accueils singuliers à visée thérapeutique et complexes

Organisation des équipes et des services : EMERGENCE

- Emergence est un service réparti sur deux PDS :
  - Centre Anjou
  - Ouest Anjou
- Missions :
  - Suivi des mesures de service externalisé (majeurs et grands mineurs en studios, chez l'habitant, en RJT…);
  - La conduite des mesures PEAD sur le PDS concerné;
  - La gestion des replis vers l'internat (depuis les familles du SAFT, depuis les hébergements SE, depuis les familles dans le cadre des PEAD);
  - Un appui ponctuel aux accueils sans délais si nécessaire.

EMERGENCE : conduite des PEAD

EMERGENCE prend en charge le Service d'Accompagnement à Partir de la résidence Parentale (**SARP**). Cela se traduit par :

- **Mettre en œuvre une mesure de protection** de l'enfant dans son milieu familial
- **Repérer et solliciter les compétences des familles**, afin de soutenir l'enfant dans son développement.
- **Accompagner des démarches autour de la recherche de ressource**s de proximité pour l'enfant et pour ses parents.
- **Éviter la séparation** (mesure préventive) et **préserver les liens d'attachement**.
- **Prévenir les situations de rupture** et « d'échappement » dans le parcours de l'enfant.
- Mettre en œuvre un accompagnement dédié pour **favoriser les conditions d'un retour en famille**,
- **Permettre un repli en cas de danger** ou de risque de danger.

EMERGENCE : suivi des mesures SE

- Ce dispositif s'adresse :
  - aux garçons et aux filles,
  - aux 15-21 ans en voie d'autonomie et de formation préprofessionnelle :
    - 15-18 ans : accompagnement vers l'âge adulte, le lycée et la formation,
    - 18-21 ans : accueil des jeunes majeurs et l'accès à l'autonomie

- ***Objectifs du projet***
  - Offrir des possibilités d'expérimenter de manière progressive une vie indépendante avec le soutien d'une équipe éducative.
  - Mettre en place des relais vers les dispositifs de droit commun.
  - Favoriser l'insertion sociale et professionnelle.
  - Développer les prérequis nécessaires pour appréhender une vie autonome.
  - Soutenir le jeune pour qu'il soit acteur de son projet de vie.

Organisation des équipes et des services : Le lieu de vie

- Il est localisé sur le PDS EST
- Les lieux de vie et d'accueil s'adressent : aux garçons et filles de 4 à 10 ans, aux fratries, aux enfants pour lesquels un placement de type familial est indiqué.
- Cette proposition s'adresse à des enfants ne présentant pas nécessairement des troubles de la conduite ou du comportement.
- Il s'agit d'une unité dont l'accueil de 6 enfants

Organisation des équipes et services : Le Service D'Accueil Familial Territorial (SAFT)

- Il est composé de familles d'accueil réparties sur les trois PDS retenus,
- Le public concerné est mixte et s'adresse aux mineurs et majeurs âgés de 4 à 14 ans,
- Le service est piloté depuis le PDS Centre Anjou,
- Des replis sont prévus en cas de difficulté.

Organigramme prévisionnel global

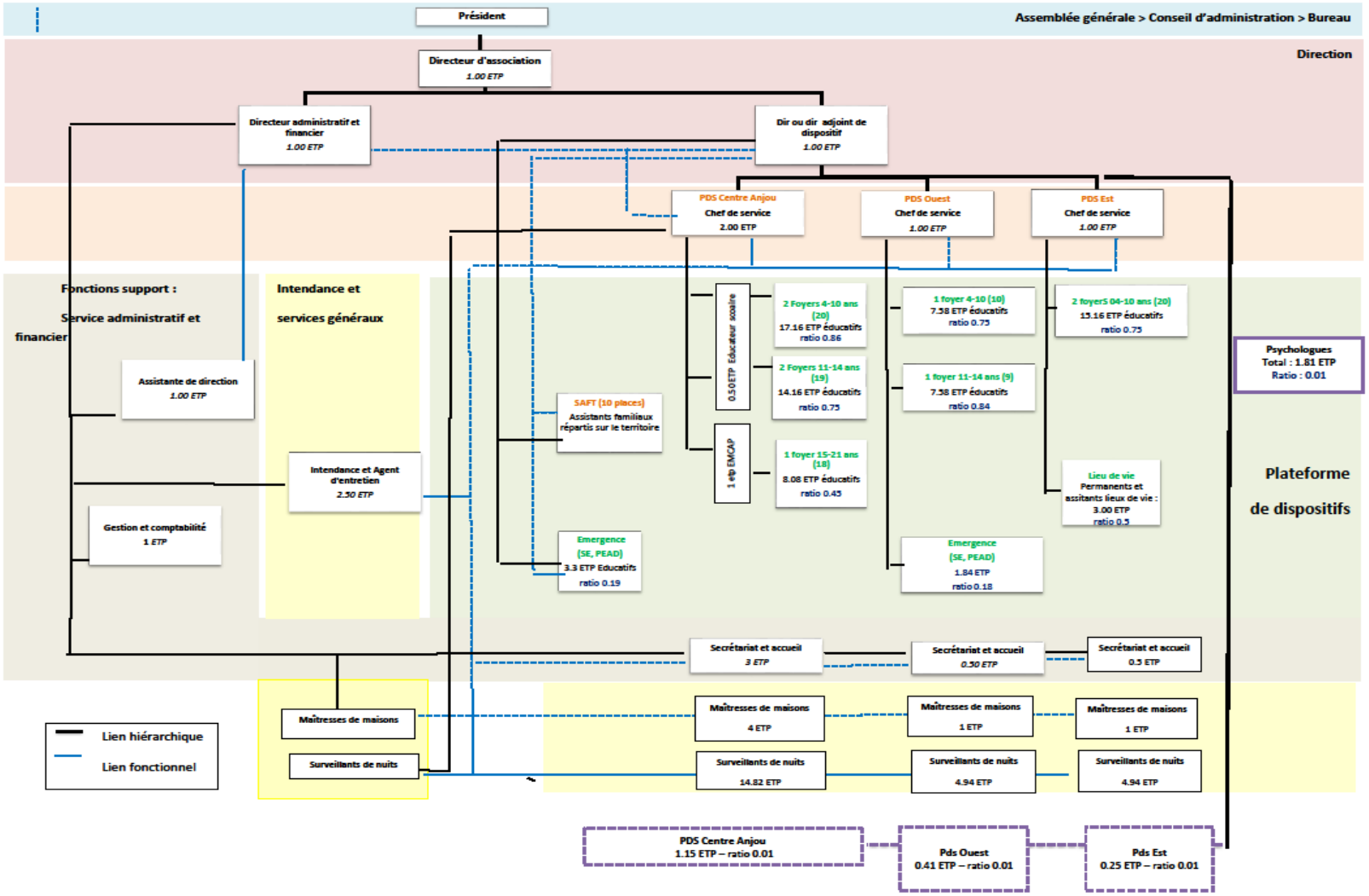

Redéploiements et recrutements

- PDS Centre
  - Recrutements : 6,72 ETP + AF
  - A redéployer : 7 ETP
- PDS Est
  - Recrutements : 21,27 ETP + AF
  - Redéploiements : 2 ETP
- PDS Ouest
  - Recrutements : 23,31 + AF
  - Redéploiement : 5 ETP

Recrutements prévisionnels en CDI

	Direction	Administration	Psychologue	Educatif	Maitresses de maison	Surveillants de nuit	Intendance	Total
PDS Centre	0,55	0,55	0,09	2,20	0	2,83	0,5	6,72
PDS Ouest	0.24	0.74	0.40	14.99	0	3.94	0	20.31
PDS Est	0,21	0.71	0.25	18.16	0	4.94	0	24.27

Recrutements et Conditions de travail

- Application complète de la Convention Collective 1966
- Procédure de recrutement :
  - reprise d'activité (en cours de réflexion PDS Est)
  - Recrutement : appels à candidatures (pôle emploi, plateforme…), étude des demandes (lettres de motivation et CV), entretiens et recrutements
- Lancement et recrutement en fonction des rythmes d'ouverture des services sur les différents PDS
- Recrutement en accord avec le département quant à la reprise d'ancienneté et des qualifications
- Politique d'accueil, d'accompagnement et d'intégration des salariés (visites des locaux, guide d'accueil, tutorat…)

Recrutements et Conditions de travail

- Réponse aux questions
- Intervention de professionnels de l'établissement

Merci de votre attention